

vue de la perception, de l'administration et de la distribution des fonds destinés à secourir en cas de besoin les femmes, enfants et parents dépendants des officiers et soldats qui, au cours de la guerre, pourront être en service actif dans les armées de terre ou de mer de la Grande-Bretagne ou de ses alliés.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : C'est la première fois que nous entendons parler de ce bill, et nous aimerions connaître sa teneur et quels pouvoirs seront conférés.

L'hon. M. ROGERS : Si mon très honorable ami y trouve à redire, je vais m'empreser de réserver la proposition.

(La proposition est réservée.)

PERSPECTIVE DE RECRUTEMENT ULTERIEUR.

M. GERMAN : Je désire faire observer au Gouvernement que dans les cercles où l'on a le goût des choses militaires, on est en général curieux de savoir quelles sont les probabilités du recrutement et de la mobilisation de volontaires une fois que le contingent actuellement en mobilisation à Valcartier aura été envoyé en Europe. Je prie respectueusement le très honorable premier ministre de nous dire si, oui ou non, le Gouvernement se propose de continuer le recrutement et la mobilisation des hommes qui prendront le parti de s'enrôler pour la guerre, soit à l'étranger, soit au pays.

Le très hon. sir R. L. BORDEN : Aucune décision n'a été prise en ce qui regarde le recrutement de nouveaux corps pour service à l'étranger. Toute question de la nature de celle proposée par mon honorable ami devra être examinée et décidée à la lumière d'éventualités que nul d'entre nous ne saurait prévoir. En ce qui regarde la défense du Canada, la milice active sera convoquée en temps opportun dans la mesure qu'on jugera nécessaire.

MESURES DE PREVOYANCE EN FAVEUR DES FAMILLES DES VOLONTAIRES.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Le très honorable premier ministre m'a donné à entendre, il'autre jour, que des mesures de prévoyance seraient prises en faveur des familles de ceux qui partent pour la guerre. Jusqu'ici aucune proposition de cette nature ne nous a été soumise, à moins que ce ne soit ce qu'on veut insérer dans le projet de loi de l'honorable ministre

[M. Rogers.]

des Travaux publics. Doit-on y insérer quelque disposition ultérieure?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : La question soulevée par mon très honorable ami a retenu quelque peu l'attention du ministère. Tout d'abord, il existe un mouvement patriotique, le très honorable monsieur ne l'ignore pas, et le projet déposé aujourd'hui par le ministre des Travaux publics a trait à l'organisation méthodique de ce mouvement.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Abstraction faites des souscriptions particulières à ce fonds, le Gouvernement se propose-t-il de contribuer quelque chose?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Nous y suppléerons dans toute la mesure nécessaire. Jusqu'ici nous n'avons pas déposé de projet dans ce sens, et nous ne sommes pas bien sûrs que nous le ferons au cours de la présente session. Le Gouvernement se propose de suppléer à l'initiative privée à cet égard, mais nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de rien faire qui soit de nature à refroidir le zèle des particuliers, tant qu'on restera dans la mesure de ce qui est nécessaire pour assurer le bien-être des familles et personnes dépendantes de ceux qui vont faire le coup de feu pour la défense de leur pays.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Soit à cette session-ci ou à la suivante?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Oui. Il se peut que nous puissions régler la question dès la présente session. Mais mon très honorable ami se rend compte que nous avons eu force affaires pour nous occuper.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Je m'en rends compte.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Ce n'est pas une question qui doit être nécessairement réglée à la présente session, mais nous aimerions la régler maintenant, s'il est possible.

DON DE FARINE DU CANADA A LA GRANDE-BRETAGNE.

M. SCHAFFNER : Un des quotidiens de la ville publiait hier la nouvelle, que d'autres ont reproduite, et que j'aimerais entendre le ministère ou confirmer ou contredire. On disait que le million de sacs de farine achetés par le gouvernement canadien pour être expédiés en Grande-Bretagne avait été obtenu des Etats-Unis.